

Construire ensemble un projet forestier, un outil d'aménagement et de développement local
Charte forestière du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

**- Deuxième Comité de Pilotage -
Phase Animation**

- Aiguilles en Queyras le 3 mai 2011 -

Version non définitive

Présents :

Christian LAURENS, président de la communauté de commune de l'Escarton du Queyras, élu référent forêt-bois du Pays Grand Briançonnais - Bernard ESMIEU, président de la communauté de communes du Guillestrois - Jean Robert RICHARD, élu à la communauté de commune du Pays des Ecrins - Alain BLANC, maire d'Arvieux - Jean Claude CATALA, Vice Président de la communauté de communes du Queyras - Olivier BACQUART, conseiller municipal d'Abries et membre du CA des communes forestières - David DEVYNCK, union régionale des communes forestières - Laurence DAVIN, communes forestières des Hautes Alpes - Catherine PEYROT, coopérative Provence Forêt - Catherine MICHEL, CRPF PACA - Jean CARLES, Conseiller élu du CRPF PACA - Julie CATALA, communauté de commune du Pays des Ecrins - Norbert GEFFROY, conseil de développement du Pays Grand Briançonnais - Dominique MANAI, Pays Grand Briançonnais - Daphné KHALIFA, Pays Grand Briançonnais - Matthieu VILLETARD, Parc National des Ecrins - Simon GROROD, Parc National des Ecrins - Christophe SIVELLE, IRCE - Jonathan DUFFAUD, IRCE - Bertrand LIENARD, ONF - Pascal AUFFRAY, conseil général des Hautes Alpes - Daniel DISCOURS, DDT - Emilie GENELOT, communauté de communes du Guillestrois - Eric TURINA, communauté de communes du Queyras - Jacques CHEVALLIER, CCI 05, conseil de développement du Pays, SOFOB 05 - Emmanuelle TUILLIERE, communauté de communes du Guillestrois - Pierre GAILLARD, animateur de la charte forestière.

Excusés :

Alain FARDELLA, président de la communauté de communes du Briançonnais - Cyril DRUJON D'ASTROS, président de la communauté de communes du Pays des Ecrins - Joël GIRAUD, Député Maire de l'Argentière la Bessée, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pierre DENIS, conseiller général - Marcel CANNAT, conseiller général - Marie TARBOURIECH, conseillère régionale - Pierre CHAMAGNE, président du conseil de développement du Pays Grand Briançonnais - Jean Yves MUDRY, CCI - Christelle VERGNET, Fibois 04-05 - Natacha HEITZ, maison de la nature du 05 - Stéphane BARELLE, communauté de communes du Briançonnais - Jean Michel RAYNE, chambre d'Agriculture 05.

* * * *

Ordre du jour

1. Les actions en cours de la charte
2. Plan d'action 2011 du pays et actions non lancées
3. Actions sans porteurs de projet
4. Autres actions forestières des différents partenaires en cours ou à venir
5. Questions diverses
6. Validation du cahier des charges pour le projet de schéma de desserte

* * * *

Christian LAURENS ouvre le comité de pilotage en remerciant l'ensemble des personnes présentes. Il présente la liste des excusés. Après une présentation de l'ordre du jour, un tour de table est effectué. C'est l'occasion de présenter Pierre GAILLARD, chargé de mission forêt-bois au Pays et nouvel animateur de la charte forestière de territoire.

1. Les actions en cours de la charte

La première partie de la réunion est consacrée à l'avancement des actions de la charte forestière de territoire.

- **Action 1 : le schéma de desserte.** porté par le pays. Ce point sera détaillé en fin de réunion
- **Action 2 : Chantiers pilotes – mobilisation des bois**
 - o **Câble mat sur la commune de Roche de Rame.** Action portée par la commune. L'ensemble du projet est déjà lancé. Le dossier financier est monté et l'entreprise réalisant les travaux sélectionnée. Les travaux devraient démarrer avant l'été.
Une coupe à câble est aussi prévue sur la commune de La Grave.

Cette action est l'occasion de parler du développement du débardage par câble sur le territoire. En effet, l'ONF a réalisé une étude sur le potentiel de coupes à câble sur la partie sud du massif alpin (département 04, 05, 06). Il apparaît que pour les départements 04 et 05, plus de la moitié des coupes se situe dans le Pays Du Grand Briançonnais. Parallèlement, on constate la difficulté de trouver un cabliste pour réaliser les coupes (temps d'attente de l'ordre de 2 ans). Il est ainsi posé la question de l'opportunité de l'installation d'un cabliste localement.

Bertrand LIENARD (ONF) explique que pour installer un cabliste, il faut pouvoir garantir un volume de coupe suffisant. Ce volume n'est pas disponible sur les Hautes-Alpes. Parallèlement, s'il y a beaucoup de sites, il y a un problème de rentabilité des coupes même avec les mesures d'aide existantes (mesure Monin). En effet, les coupes à câble ne sont rentables que si le bois est présent en quantité et qualité. Par contre, il manque des entreprises en Rhône Alpes et notamment en Isère. Aussi, une implantation d'entreprise devra tenir compte du fait que le travail se trouve principalement en Isère et viendra faire des chantiers dans les Hautes Alpes. Dans tous les cas, l'installation de ce type d'entreprise doit se réfléchir à une échelle plus importante que le pays, en prenant en compte les difficultés liées à un travail possible une partie de l'année seulement, compte tenu des conditions climatiques.

Il faudra aussi garder à l'esprit que le débardage par câble permet l'entretien des forêts de protection. Dans ces cas là, l'aspect économique n'est pas le seul à être pris en compte.

- o **Inventaire des forêts des collectivités non soumises au régime forestier.** Action portée par la CCPE. Une étude cartographique est en cours pour identifier ces forêts, basée sur le cadastre, l'inventaire des forêts soumises et l'IFN. Selon les surfaces qu'elles représentent et après une approche sommaire des types de boisement rencontré, il sera décidé ou non de pousser plus avant cette action en mettant en définissant une stratégie de gestion. Il est essentiel de noter que, dans la mesure où cette étude cartographique est réalisée dans le cadre du SIG, mutualisé des communautés de communes du Pays des Ecrins, du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras, l'identification de ces forêts et les surfaces qu'elle représente sera réalisée sur l'ensemble de ce périmètre.
- **Action 3 : Gestion durable en forêt privée**
 - o **Regroupement de propriétaires pour la réalisation de travaux.** Action portée par la Coopérative Provence Forêt. Un projet a été déposé avec un co-financement Europe-Région. La part Europe a été bloquée à cause de la règle des minimiss, tandis que la part Région a été votée. La Coopérative est en négociation avec la Région pour réadapter son projet en fonction des financements réels obtenus.

- **Regroupement de propriétaires pour la réalisation de travaux.** Action portée par le CRPF. Une première action d'information à destination des propriétaires a été réalisée, basée sur l'utilisation du GPS pour déterminer les limites de parcelles. Cette action a vocation à se poursuivre de 2 façons. Une formation plus poussée de l'utilisation du GPS (formation FOGFOR sur les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence) et/ou des visites sur les parcelles des propriétaires intéressés aboutissant à l'établissement de documents de gestion.
- **Travailler avec les Associations Foncières Pastorales.** Action portée par la CCEQ. Le but de cette action est de s'appuyer sur les AFP existantes (5 dans le Queyras) qui regroupent nombre de propriétaires forestiers privés pour les intéresser à la gestion forestière. Une consultation de bureaux d'étude est en cours pour mener cette action.

- **Action 8 : créer les conditions de valorisation des bois**

- **Identifier et réaliser une opération pilote bois construction.** Deux projets sont bien avancés : l'agrandissement d'une école sur la commune de Guillestre et la construction de nouveaux bâtiments communaux (atelier des services techniques+hôtel d'entreprise) à Abries. Ces projets s'intègrent dans le cadre de l'expérimentation sur le label « bois des Alpes ». Le Label « bois des Alpes » repose sur les critères suivants :
 - bois du massif alpin
 - transformé sur les régions Rhône Alpes et PACA
 - répondant aux normes CE
 - répondant à la certification PEFC

Un débat sur ce label est lancé. Si l'ensemble des participants est d'accord pour dire qu'il est essentiel de développer un outil permettant de valoriser les bois locaux, la question est de savoir si le label bois des Alpes est l'outil le mieux adapté au contexte local. En effet, le label « bois des Alpes », outre l'aspect marketing, est une démarche de qualité, avec les avantages (transparence, garantie sur la qualité du produit, intégration possible dans les marchés publics...) et les inconvénients (lourdeur administrative, coût, adaptation aux petites entreprises...) que cela induit. On pourrait, parallèlement, imaginer le développement d'un outil uniquement marketing pour valoriser les bois locaux. La plupart des participants se sont exprimés sur le sujet.

Il ressort de la discussion qu'outre la volonté de valoriser les bois locaux, il est essentiel de proposer quelque chose répondant aux besoins des entreprises locales et leur permettant de se développer. Des expérimentations « bois des Alpes » sont en cours le territoire avec une implication de plusieurs entreprises. Le coût de ce Label sera nul la première année pour les entreprises intégrant cette expérimentation. Parallèlement, cet outil a l'avantage de tirer la filière vers plus de qualité. Par contre, la filière forêt-bois locale n'est pas forcément prête à intégrer ce système pour l'instant, et des inquiétudes sont exprimées sur le risque, à court terme, de favoriser les entreprises de Rhône-alpes au détriment de celles du territoire, même si les essences forestières ne sont pas les mêmes. Parallèlement, la réglementation sur la construction cadre déjà bien les choses aussi, il n'est peut être pas nécessaire de se diriger vers une démarche de qualité. Ainsi, il est convenu que ce label est un objectif à moyen et long terme. Par contre, il faudrait être capable de proposer un autre outil plus léger aux entreprises locales pour valoriser leur production.

Ainsi, et compte tenu que les deux approches sont complémentaires, la charte forestière appuiera les actions et entreprises « bois des Alpes » de son territoire, fera la promotion de ce système, mais parallèlement, elle réfléchira sur d'autres moyens de valoriser les bois locaux (réflexion sur le code des marchés publics,...) et éventuellement à proposer un outil plus souple aux entreprises locales qui trouvent le label « bois des Alpes » trop lourd.

- **Action 10 : améliorer les équipements d'accueil du public en forêt.**

- **Création de sentiers d'interprétation.** Action portée par la CCPE. La communauté de commune a choisi un bureau d'étude pour la réalisation de sentiers thématiques (1 par commune). Certains traiteront de la thématique forestière.

- **Action 11 : gestion concertée sur les sites**

- o **Opération Grand Site de la Vallée de la Clarée.** Action portée par la CCB. Une consultation de bureaux d'étude a été lancée par la communauté de commune avec, pour objectif, de faire une action pilote de mobilisation du bois en forêt privée. Cette action aura lieu en vallée étroite et s'appuiera sur la forêt privée de la commune de Bardonnèche. Parallèlement, est prévue la rédaction d'un guide consacré à la prise en compte du paysage dans la gestion forestière.

- **Action 14 : suivi concerté de l'impact des cervidés.** Divers porteurs.

Les acteurs forestiers de terrain (CRPF et ONF) constatent que le développement des grands ongulés semble poser un problème sur la régénération forestière. Aussi, il est essentiel de pouvoir quantifier ce phénomène. Un suivi est réalisé principalement sur le Queyras. La fédération départementale de la chasse met aussi en place des placettes dans le Briançonnais. Les mesures concernent l'impact sur la végétation mais aussi les peuplements d'ongulés. Cette action, qui devait être portée par l'observatoire de la grande faune et de ses habitats, est actuellement réalisée sur les fonds propres de la fédération départementale de chasse, compte tenu que l'observatoire n'a pas les fonds propres nécessaires à la réalisation de cette action. Le CRPF et l'ONF participent à ce suivi sur fond propre également. Le CRPF va prochainement mettre en place un système d'enclos-exclot, complémentaire à ce qui est fait à l'heure actuelle grâce à des financements du conseil général.

- **Action 15 opération pilote gestion des ripisylves.** Action portée par la commune de Vallouise.

Le but est d'avoir une gestion des rives du torrent de l'Onde, ces rives étant principalement présentes en forêt privée. Cette action est en cours de lancement.

- **Action 17 zones prioritaires pour la reconquête des espaces pastoraux.** Action portée par la CCPE.

Un groupe de travail « agriculture » s'est réuni dans le cadre de la réalisation du SCOT. Ce groupe de travail est en train d'identifier les zones agricoles prioritaires.

- **Action 22 animation forestière en Pays Grand Briançonnais.** Action portée par le Pays Du Grand Briançonnais.

Une demande de financement pour l'animation de la charte en 2011 est en cours.

- **Action 23 sensibiliser, former et diffuser l'information.**

- o **Formation des élus.** Action portée par les communes forestières. Une formation sur la commercialisation des bois a eu lieu fin 2010. Il est prévu en 2011 une formation sur l'aménagement forestier. De même, la DDT a proposé une formation sur le statut des pistes forestières. Un travail sera réalisé avec les communes forestières pour pouvoir proposer cette formation en 2011.

- **Action 24 étude de faisabilité de la maison du mélèze.** Action portée par la CCB.

Une consultation de bureau d'étude a été lancée à ce propos, et qui vise notamment à définir, son emplacement, les services qu'elle pourra proposer. En fait, cette maison du mélèze vise à devenir la maison du Grand Site de la vallée de la Clarée.

2. Les actions à lancer en 2011 dans le cadre du Pays et les actions non lancées

En ce qui concerne les actions à lancer en 2011.

- **Actions du PIT des Hautes Vallées.**

- o **Action 1 : Schéma de desserte**
- o **Action 6 : étude de faisabilité d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois.** On essaiera de réorienter cette action vers une meilleure valorisation du mélèze au travers d'une réflexion sur les systèmes constructifs bois.

- **Actions en direction des entreprises.**

- **Action 4 : Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leur processus ou développement commercial.** Il faut remarquer ici que l'IRCE et la CAPEB, dans le cadre du PIT du Mont Viso (incluant la CCEQ et la CCG), mènent une action similaire sur la deuxième transformation. Ils s'appuient notamment sur la formation et un contact direct avec les entreprises. Une réflexion est ainsi en cours sur le développement de la vente de meubles du Queyras en dehors de territoire (notamment sur leur design). Parallèlement, ils réalisent une étude sur l'installation d'un pôle bois (séchage et stock tampon) sur la commune d'Aiguilles. La CAPEB pourrait mener le même type de travail sur le reste du territoire du pays selon des modalités à préciser.
- **Action 7 : publier un annuaire des entreprises de la filière forêt bois.** Cette action aura lieu en commun avec la CAPEB. On pourra aussi s'appuyer sur un annuaire existant à Fibois 04-05 (à remettre à jour)
- **Action 8 : Créer les conditions de valorisation des bois.**
 - **Audit des besoins et de l'offre.** En lien avec l'action 4. voir au dessus.
 - **Sensibiliser les acteurs à l'utilisation de bois locaux.** Découlera principalement des constructions et bois locaux.
 - **Communiquer sur les possibilités d'utilisation en bois locaux.** Voir ligne précédente.
- **Action 10 : Améliorer les conditions d'accueil du public en forêt.**
 - **Rédaction d'un guide pour la mise en place de projets d'accueil du public en forêt.** Cette action est à relier à la réalisation des sentiers thématiques sur la CCPE. Il conviendra de bien vérifier l'utilité de la rédaction d'un tel guide par rapport à la documentation que l'on peut trouver par ailleurs.
- **Action 19 : campagne d'explication, d'information et de sensibilisation sur la pérennisation des formations de mélèze.** On sait que ces formations ne sont pas pérennes dans le temps sans intervention humaine, et parallèlement, il existe un plan mélèze (financé par la Région et le CG 05) qui est peut utilisé alors qu'il permet de financer des travaux jusqu'à 80 %. Cette action est donc particulièrement importante à lancer dès cette année.
- **Action 20 : soutenir les actions de régénération du mélèze.** Découle de l'action précédente.
- **Action 21 : valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques.** En octobre 2011 aura lieu un colloque sur le genévrier thurifère organisé par la CCG à St Crépin. Beaucoup de scientifiques seront présents à ce colloque. Aussi, un lien peut être fait entre ces deux actions. Il conviendra de définir sous quelles modalités. Il faut aussi s'appuyer sur des partenaires tels que l'ONF, le Parc National des Ecrins...
- **Action 23 sensibiliser, former et diffuser l'information.**
 - **Diffuser l'information dans les bulletins communaux et intercommunaux.** Selon les actualités.
 - **Faire connaître les productions et savoir faire locaux.** En lien avec l'annuaire des entreprises
 - **Organiser les visites et voyages d'échange.** Les communes forestières réfléchissent à la réalisation d'un voyage d'information à destination d'un pôle bois. Ce pourrait être à la Salvetat sur Agout, ou éventuellement en Chartreuse, le lieu restant à déterminer.

En ce qui concerne les actions non lancées :

- **Action 3 gestion durable en forêt privée. Poursuite des plans de développement de massif.** Porteur CRPF. A l'heure actuelle, 22 communes sur 37 ont un plan de développement de massif. Cette action

n'a pas été poursuivie car elle n'avait pas trouvé d'écho favorable lors d'un précédent comité de pilotage. Cependant, à la lumière du contexte actuel et notamment de la nécessité de réalisation d'un schéma de desserte, on constate le besoin de données précises en forêt privée pour pouvoir mener à bien des actions futures. Le PDM permet d'avoir des données au niveau communal concernant des zones à enjeu (avec des volumes de bois), et vise à déboucher sur des actions concrètes. Le CRPF essaiera donc de mobiliser des financements pour poursuivre cette action, sachant que, compte tenu du temps nécessaire pour réaliser ces plans, il paraît difficile qu'ils soient exploitables pour la réalisation du schéma de desserte.

- **Action 8 créer les conditions de valorisation des bois. Illustrer les possibilités d'autoconsommation des bois.** Porteur CRPF. Cette action s'appuie sur l'utilisation d'une scie mobile pour que les propriétaires qui exploitent leur bois puissent les scier et les récupérer. Elle sera réalisée en fonction des opportunités, aucune n'ayant pu être mise en avant à l'heure actuelle.
- **Action 12 Education à la forêt et son environnement.**
 - o **Rencontre de l'éducation à l'environnement forestier.** Porteur Le Conseil de Développement du Pays Du Grand Briançonnais. Cette action vise à ce que les professionnels de la forêt et les professionnels de l'éducation à l'environnement se rencontrent pour faciliter le relais de l'information forestière. Cette action sera lancée en 2011 sous réserve qu'elle ne fasse pas doublon avec d'autre déjà existante, notamment au niveau du Parc National des Ecrins ou du Parc Naturel Régional du Queyras. Il faut aussi voir ce qu'il y a dans le PIT des Hautes Vallées à ce propos.

3. Actions sans porteurs de projet identifié

4. Autres actions des différents partenaires

Compte tenu du temps disponible, ces parties de l'ordre du jour n'ont pas été traitées

5. Questions diverses

- Année internationale de la forêt

La CCG va candidater pour le concours d'arbre de l'année avec le genévrier thurifère. Parallèlement, il pourrait être intéressant que les communes de la CFT en s'appuyant sur les écoles, plantent un arbre et que l'on puisse communiquer là-dessus. Un supplément de 14 pages va être rédigé dans Terre Sauvage grâce au CDT. Il traitera notamment du Pays Du Grand Briançonnais.

- Le PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier).

Ce plan vise à mobiliser plus de bois et est en cours de discussion à la Région. Piloté par la DRAAF, il est écrit en concertation avec les organismes forestiers dont l'union régionale des communes forestières qui a proposé aux territoires de faire remonter leurs besoins. En effet, le plan repose sur trois phases :

- Identification des massifs prioritaires. La DRAAF s'est déclarée favorable à prendre en compte les chartes forestières de territoire pour l'identification de ces massifs.
- Identification des freins à la mobilisation
- Rédaction d'un plan de mobilisation pour les années à venir

Si le territoire de la charte forestière du Pays Du Grand Briançonnais a de bonnes chances d'être sélectionnée comme massif prioritaire compte tenu de ses spécificités par rapport à la Région, il est nécessaire de faire remonter les besoins du territoire pour pas que le plan de mobilisation arrive directement du niveau régional. Le calendrier est court puisqu'on a jusqu'à mi-juin pour faire remonter les besoins du territoire.

Il est décidé que le Conseil de Développement du Pays Du Grand Briançonnais s'empare de cette action pour faire remonter ces besoins dans les temps.

6. Schéma de desserte

L'ONF et le CRPF ont annoncé leur intention de proposer leurs services pour cette étude. Aussi, ils ne participent pas à la discussion et sortent de la salle.

Il est convenu de discuter des grandes orientations du schéma, les partenaires ayant des remarques sur le projet de schéma les envoyant par mail à Pierre GAILLARD qui les synthétisera et fera valider le tout par mail dans des délais assez courts.

Le schéma de desserte s'appuiera sur le plan d'approvisionnement territorial.

Il se compose en deux parties : une partie correspondant à un diagnostique de l'existant et une définition des zones à enjeux, et une partie correspondant à un plan d'action intégrant notamment une réflexion sur 2 ou 3 sites test.

Ce schéma repose sur une volonté de concertation et, pour cela, s'appuiera sur un comité de suivi du schéma. Outre les forestiers, financeurs et communautés de communes, ce comité comprendra des associations de protection de l'environnement et des professionnels qui auront un avis consultatif.

Le positionnement du schéma est validé.

Par contre, à la lumière de l'expérience du schéma de desserte de l'Embrunais, il apparaît que les montants déjà acquis dans le cadre du PIT des Hautes Vallées pour la réalisation du schéma de desserte du Pays Du Grand Briançonnais sont insuffisants. Aussi, trois solutions sont possibles, réduire l'emprise territoriale du schéma, réduire les actions à mettre en œuvre (par exemple supprimer les actions pilotes), ou trouver des financements complémentaires.

Il est acté qu'il faut mener ce schéma dans son ensemble et que la seule solution acceptable est de chercher des financements complémentaires. Cela est particulièrement urgent.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Laurens remercie les participants et lève la séance.